Réponse complémentaire 12 – Eaux domestiques et eaux usées

SOMMAIRE

1 CONTENU DE LA DEMANDE DE COMPLEMENT 3

2 REPONSES APPORTEES 4

2.1 Estimation du nombre d'usagers et de la consommation annuelle en eau potable ...4

2.2 Besoin en eau de remplissage des cuves, netoyage et essais d'extinction 4

2.3 Convention de rejet des eaux usées 4

2.4 Respect des prescriptions techniques d'assainissement définies par l'agglomération 4

2.5 Absence de rejet d'eaux industrielles 5

1 CONTENU DE LA DEMANDE DE COMPLEMENT

« Le dossier de demande d'enregistrement indique : « Les activités d'EURAPHARMA ne sont pas consommatrices de grandes quantités d'eau. La principale consommation d'eau vient de l'usage « domestique » fait par les employés (sanitaires, etc.). ».

L'inspection estime que l'analyse est succincte et ne permet pas d'évaluer l'impact du projet sur la consommation d'eau potable.

L'inspection demande au pétitionnaire de :

- *Communiquer une estimation du nombre d'usagers et de la consommation annuelle en eau potable,*
- *Communiquer une estimation des besoins en eau pour le remplissage initial des cuves de la défense incendie, leur nettoyage, les essais d'extinction (sprinkler, système de refroidissement en toiture et poteaux incendie),*
- *Communiquer une copie de la convention ou de la demande de convention de rejet des eaux usées au réseau public d'assainissement,*
- *S'engager à se conformer aux prescriptions techniques particulières en matière d'assainissement communiquées par l'agglomération,*
- *Confirmer que la future activité logistique ne sera pas à l'origine de rejets d'eaux industrielles.»*

2 REPONSES APPORTEES

2.1 ESTIMATION DU NOMBRE D'USAGERS ET DE LA CONSOMMATION ANNUELLE EN EAU POTABLE

Les effectifs estimés pour l'exploitation du site sont :

- 140 personnes dans les bureaux
- 100 personnes dans l'entrepôt,
- Soit un équivalent-habitant de 100 EH

La consommation annuelle en eau potable est estimée à :

- Eau pour sanitaire/douche :
  - Pour les bureaux : 50l/j/personne, soit 50x250x140 = 1750m3/an,
  - Pour l'entrepôt : 150l/j/personne, soit 150x250x100 = 3750m3/an,
- Nettoyage des cellules : 20m3/an

2.2 BESOIN EN EAU DE REMPLISSAGE DES CUVES, NETOYAGE ET ESSAIS D'EXTINCTION

Les volumes des cuves sont :

- Cuve sprinkler : 550m³
- Cuve PI : 1 360m³

Le reste des besoins sont :

- Les essais sprinkler : 55 m³/an pour les postes. Les essais sur les motopompes se feront avec récupération de l'eau ;
- Les essais des poteaux incendie : 9m3/an ;
- Les essais des rampes d'aspersion en toiture : 2 m³/an ;
- Le nettoyage des cuves incendie : vidange + nettoyage (20m3, à raison de 10l par m³ de volume à nettoyer) + remplissage des cuves (1910m3) à prévoir tous les trois ans.

2.3 CONVENTION DE REJET DES EAUX USEES

La convention de rejet est en cours d'établissement lors de la phase d'instruction et sera disponible avant mise en service des installations.

La lettre de demande d'établissement de cette convention est disponible en annexe.

2.4 RESPECT DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'ASSAINISSEMENT DEFINIES PAR L'AGGLOMERATION

EURAPHARMA s'engage à se conformer aux prescriptions techniques particulières en matière d'assainissement communiquées par l'agglomération.

2.5 ABSENCE DE REJET D'EAUX INDUSTRIELLES

EURAPHARMA confirme que le site ne sera pas à l'origine de rejets d'eaux industrielles étant donné le caractère purement logistique de ses activités.